

Année	n°	page
2026	2-1	1

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 2 MARS 2026

L'an Deux mille vingt-six, le 2 Mars, à 18h00, le Conseil d'administration du centre communal d'action sociale, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil municipal, à l'hôtel de ville de Bénodet, sous la présidence de madame Anne Bourbigot, vice-présidente.

Date de convocation
et d'affichage
16 février 2026

Date d'affichage
4 mars 2026

Nombre de membres
En exercice 17
Présents 11
Votants 14

Membres présents :

Mme Anne Bourbigot, Mme Agnès Garel, Mme Hélène Le Quinquis, Mme Annie Rannou, Mme Liesbeth Van Horne, M. Christophe Labory, Mme Suzanne Bourbigot, Mme Solange Donnard, M. Patrice Guillou, M. Frédéric Nioré, Mme Françoise Reed.

Membres absents :

M. Christian Pennanech, M. Alain Folgoas, Mme Véronique Iris, Mme Pierrette Couvreur, Mme Anne-Marie Primatesta, Mme Anne Tête

Procurations données :

Mme Pierrette COUVREUR a donné procuration à Mme Françoise REED
Mme Anne-Marie PRIMATESTA a donné procuration à Mme Anne BOURBIGOT
Mme Anne TETE a donné procuration à M. Frédéric NIORE

Mme Annie RANNOU a été nommée secrétaire de séance.

Délibération 2026/02/01

FINANCES

COMPTE DE GESTION 2025

Le conseil d'administration est invité à déclarer que le compte de gestion 2025, présenté par Monsieur Raoul PURSON, comptable public en exercice, est strictement conforme au compte administratif dressé par Monsieur Christian PENNANECH, Président, et qu'il n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Décision du C.C.A.S. : Adopté à l'unanimité

Fait à Bénodet, le 4 mars 2026,
Pour extrait conforme,
Le Président,
Christian PENNANECH



Année	n°	page
2026	2-2	1

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 2 MARS 2026

L'an Deux mille vingt-six, le 2 Mars, à 18h00, le Conseil d'administration du centre communal d'action sociale, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil municipal, à l'hôtel de ville de Bénodet, sous la présidence de madame Anne Bourbigot, vice-présidente.

Date de convocation
et d'affichage
16 février 2026

Date d'affichage
4 mars 2026

Nombre de membres
En exercice 17
Présents 11
Votants 14

Membres présents :

Mme Anne Bourbigot, Mme Agnès Garel, Mme Hélène Le Quinquis, Mme Annie Rannou, Mme Liesbeth Van Horne, M. Christophe Labory, Mme Suzanne Bourbigot, Mme Solange Donnard, M. Patrice Guillou, M. Frédéric Nioré, Mme Françoise Reed.

Membres absents :

M. Christian Pennanech, M. Alain Folgoas, Mme Véronique Iris, Mme Pierrette Couvreur, Mme Anne-Marie Primatesta, Mme Anne Tête

Procurations données :

Mme Pierrette COUVREUR a donné procuration à Mme Françoise REED

Mme Anne-Marie PRIMATESTA a donné procuration à Mme Anne BOURBIGOT

Mme Anne TETE a donné procuration à M. Frédéric NIORE

Mme Annie RANNOU a été nommée secrétaire de séance.

Délibération 2026/02/02

FINANCES

COMPTE ADMINISTRATIF 2025

Le compte administratif retrace l'exécution budgétaire de l'exercice précédent. Il est établi à partir de la comptabilité de l'ordonnateur. C'est son bilan financier.

Conformément à l'article L2121-14 du Code général des collectivités territoriales, dans la séance du Conseil d'administration où le compte administratif est débattu, le Conseil d'administration procède à l'élection du président.

Le Conseil d'administration sous la présidence de Mme Anne BOURBIGOT, est invité à voter les résultats du compte administratif de l'exercice 2025, dressé par M. Christian PENNANECH, Président, faisant apparaître les résultats suivants :

Fonctionnement :

Dépenses	7 239.73 €
Recettes	26 627.71€

Soit un résultat excédentaire de + 19 387.98€

Investissement :

Pas de section d'investissement.

En définitive, le compte administratif du budget du Centre communal d'action sociale, pour l'exercice 2025, fait apparaître un solde positif de **19 387.98€**.

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir délibérer afin d'approuver le compte administratif du budget du Centre communal d'action sociale pour l'exercice 2025.

Décision du C.C.A.S. : Adopté à l'unanimité

Fait à Bénodet, le 4 mars 2026,
Pour extrait conforme,
Le Président,
Christian PENNANECH



Année	n°	page
2026	2-3	1

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 2 MARS 2026

L'an Deux mille vingt-six, le 2 Mars, à 18h00, le Conseil d'administration du centre communal d'action sociale, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil municipal, à l'hôtel de ville de Bénodet, sous la présidence de madame Anne Bourbigot, vice-présidente.

Date de convocation
et d'affichage
16 février 2026

Date d'affichage
4 mars 2026

Nombre de membres
En exercice 17
Présents 11
Votants 14

Membres présents :

Mme Anne Bourbigot, Mme Agnès Garel, Mme Hélène Le Quinquis, Mme Annie Rannou, Mme Liesbeth Van Horne, M. Christophe Labory, Mme Suzanne Bourbigot, Mme Solange Donnard, M. Patrice Guillou, M. Frédéric Nioré, Mme Françoise Reed.

Membres absents :

M. Christian Pennanech, M. Alain Folgoas, Mme Véronique Iris, Mme Pierrette Couvreur, Mme Anne-Marie Primatesta, Mme Anne Tête

Procurations données :

Mme Pierrette COUVREUR a donné procuration à Mme Françoise REED
Mme Anne-Marie PRIMATESTA a donné procuration à Mme Anne BOURBIGOT
Mme Anne TETE a donné procuration à M. Frédéric NIORE

Mme Annie RANNOU a été nommée secrétaire de séance.

Délibération 2026/02/03

FINANCES

AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Après examen du compte administratif de l'exercice 2025,

Considérant les résultats ci-dessous :

Dépenses de fonctionnement	-7 239.73
Recettes de fonctionnement	26 627.71
Excédent de fonctionnement	19 387.98

Dépenses d'investissement	0.00
Recettes d'investissement	0.00
Excédent d'investissement (compte 001)	0.00
Restes à réaliser - dépenses	0.00
Restes à réaliser - recettes	0,00
Solde des restes à réaliser	0.00
Besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068)	0.00
Résultat de fonctionnement reporté (compte 002)	19 387.98
Résultat net global	19 387.98

Décision du C.C.A.S. : Adopté à l'unanimité

Fait à Bénodet, le 4 mars 2026,
 Pour extrait conforme,
 Le Président,
 Christian PENNANECH



Année	n°	page
2026	2-4	1

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 2 MARS 2026

L'an Deux mille vingt-six, le 2 Mars, à 18h00, le Conseil d'administration du centre communal d'action sociale, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil municipal, à l'hôtel de ville de Bénodet, sous la présidence de madame Anne Bourbigot, vice-présidente.

Date de convocation

et d'affichage

16 février 2026

Date d'affichage

4 mars 2026

Nombre de membres

En exercice 17

Présents 11

Votants 14

Membres présents :

Mme Anne Bourbigot, Mme Agnès Garel, Mme Hélène Le Quinquis, Mme Annie Rannou, Mme Liesbeth Van Horne, M. Christophe Labory, Mme Suzanne Bourbigot, Mme Solange Donnard, M. Patrice Guillou, M. Frédéric Nloré, Mme Françoise Reed.

Membres absents :

M. Christlan Pennanech, M. Alain Folgoas, Mme Véronique Iris, Mme Pierrette Couvreur, Mme Anne-Marie Primatesta, Mme Anne Tête

Procurations données :

Mme Pierrette COUVREUR a donné procuration à Mme Françoise REED

Mme Anne-Marie PRIMATESTA a donné procuration à Mme Anne BOURBIGOT

Mme Anne TETE a donné procuration à M. Frédéric NIORE

Mme Annie RANNOU a été nommée secrétaire de séance.

Délibération 2026/02/04

FINANCES

BUDGET PRIMITIF 2026

Il est présenté aux membres du Conseil d'administration le projet de budget primitif suivant, qui s'équilibre, pour l'exercice 2026, en dépenses et en recettes à :

Section de fonctionnement :	23 200.00 €
Section d'investissement :	0.00 €

Conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le Président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite suivante :

Fonctionnement : 7.5%

Il est demandé aux membres du CCAS de bien vouloir en délibérer

Décision du C.C.A.S. : Adopté à l'unanimité

Fait à Bénodet, le 4 mars 2026,
Pour extrait conforme,
Le Président,
Christian PENNANECH

